

1 MÉMOIRE PORTANT SUR LE

PROJET ÉOLIEN DE St VALENTIN

Robert Tulane

Citoyen

Chef d'entreprise locale(boulangerie Chez Tartine)

1012 principale

St Paul de l'Île aux Noix

LE 30 MARS 2011

2 pourquoi je m'intéresse à ce projet, en quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de la vie?

Comme tout habitant des municipalités de St Paul, St Valentin et des environs, je suis concerné puisque :

- j'aurai à subir les nuisances liées à la construction de cette installation industrielle dans mon environnement : il y aura pendant des semaines ou des mois, je ne sais, un défilé de camions lourds qui vont engendrer poussière et bruit et aggravation rapide de l'usure des routes de la région.
- ce projet va modifier le paysage pour au moins 20 ans
- ce projet divise les habitants de la région et je considère comme un devoir d'essayer de prendre position de la façon la plus informée et réfléchie possible.

Comme citoyen québécois et client d'Hydro-québec, je vais subventionner une compagnie albertaine en payant de plus en plus cher mon électricité. En effet l'électricité éolienne revient à environ 12 cents le kWh, donc plus cher que l'électricité hydraulique et plus cher que les prix en vigueur dans les contrats d'exportation d'Hydre. Lors de la phase 1 des audiences à St Valentin, une question de Melle Marie Ammerlaan sur la rentabilité réelle des éoliennes compte tenu du coût élevé du kWh produit, a reçu pour réponse qu'Hydro basait ses calculs de rentabilité sur un prix moyen

Mais le prix de l'éolien va faire augmenter le prix de revient moyen, et si les prix à l'exportation sont sur une tendance baissière comme c'est le cas actuellement, ce sont les particuliers québécois qui risquent de payer la facture.

Concernant l'impact sur le paysage, la présence des éoliennes ne me dérangerait pas outre mesure, car je serais assez loin pour ne pas me sentir écrasé par ces structures.

Nuisances sur la santé :

Par contre je me sens solidaire des résidents qui seront les plus proches des éoliennes, et sur ces questions les études divergent. Selon certaines, que bien sûr le promoteur privilégie, les distances séparatrices de 750m suffisent amplement à prévenir tout risque de nuisance ou inconfort lié au bruit ou à l'ombre des pales. Pour d'autres, on parle de risque de maux de têtes, insomnie, difficultés de concentration jusqu'à des distances de plus de 2 km..

Alors les inquiétudes des riverains sont justifiées par l'incertitude des études, et l'attitude du promoteur et d'Hydro qui néglige cette incertitude, qui ne se réfère qu'aux études qui font son affaire, ne paraît pas socialement responsable ni acceptable.

3 ce projet est-il acceptable dans ce milieu, et pourquoi?

Acceptabilité économique?

Tout d'abord, avant de réfléchir à l'acceptabilité sociale, la première question à se poser me semble être celle de l'acceptabilité économique (l'utilité pour la région, pour le Québec, et aussi l'utilité en soi du projet)

À priori, je suis pour les énergies vertes, et l'énergie éolienne en est une. Cependant si l'implantation d'un projet éolien industriel est moins nuisible qu'une exploitation de sables bitumineux, il n'en reste pas moins que cela génère des inconvénients, certains évidents et prouvés, d'autres sujets à polémique (études contradictoires sur la relation entre proximité des éoliennes et santé des riverains).

Pourtant il existe une énergie encore plus verte, c'est celle qu'on économise. Des études récentes ont prouvé que les investissements nécessaires à l'exploitation de ces gisements de « négawatts » sont bien plus structurants et productifs pour le tissu économique et social local.

Ce type d'investissement, non seulement peut rendre disponibles de bonnes quantités d'énergie (relativement peu coûteuse) tout en améliorant notre bilan écologique, mais en plus il crée de l'emploi local, il améliore la qualité de vie (mise en place d'une offre accrue en transport collectif par exemple); il améliore le confort de l'habitat (efficacité énergétique des maisons, bureaux, des pratiques de production...) et permet aux familles comme aux entreprises d'économiser sur plusieurs postes budgétaires (transport, chauffage,...). Malheureusement, ce qui fait la force d'une telle démarche, faite d'une multitude de « micro-actions » décentralisées, en fait aussi la faiblesse : ce n'est pas un bon véhicule de placement pour attirer de gros investissements privés.

Le Québec est déjà dans un contexte de surplus énergétique pour les années à venir (ralentissement économique et décroissance de certaines industries autrefois très gourmandes en énergie); nos « gisements de négawatts » sont encore très peu exploités : avons nous vraiment besoin de cette énergie? Apparemment non.

L'acceptabilité économique n'est donc pas là pour contrebalancer les nuisances avérées et les nuisances encore sujettes à débat.

Manque de transparence :

Tout le processus d'information/consultation a souffert d'un certain manque de transparence, pour plusieurs raisons :

- le morcellement des contrats, les changements de promoteur en cours de projet, le fait que projets éoliens et lignes de transport sont présentés séparément, ou plutôt qu'on n'amène la question des lignes de raccordement que des mois ou années après le début des consultations.
- Le fait de faire signer des contrats à des cultivateurs quasiment sous le sceau du secret alors que leurs seules connaissances sur les tenants et aboutissants de ce dossier leur viennent du promoteur lui-même.
- Signature d'engagements par le conseil municipal de St Valentin, très mal outillé et informé sur un projet d'une telle complexité économique, réglementaire et juridique.

L'impression qui se dégage, c'est que Hydro et le promoteur semblent avoir tout fait pour donner *une impression* de consultation tout en rendant très difficile aux acteurs du milieu la compréhension de l'ensemble du dossier, mettant ainsi les agriculteurs signataires d'ententes, les collectivités municipales et tous les résidents concernés en position de faiblesse dans une négociation pourtant si importante quant aux compensations et aux garanties nécessaires.

Manque de garanties

- Il est prévu qu'à partir de 10 années de fonctionnement du parc, le promoteur mette de l'argent dans une fiducie en prévision du démantèlement des éoliennes. C'est bien, mais c'est insuffisant : qu'arrive-t-il si pour une raison ou pour une autre, la compagnie fait faillite avant ce terme de 10 ans.
- durant la première partie des audiences, la question du nombre final d'éoliennes, de développements ultérieurs de parcs éoliens dans la région n'a reçu que des réponses évasives (« ce n'est pas prévu » ne signifie pas « non il n'y en aura pas d'autres »).
- Le promoteur s'est engagé à remettre le réseau routier en état après les travaux, mais c'est la municipalité qui doit opérer les travaux de voirie et avancer les sommes nécessaires (assez énormes par rapport au budget d'une si petite municipalité). Devra-t-elle emprunter? À quel coût?

4 le projet devrait-il être autorisé?

Au vu de tout cet historique de manque de clarté un peu louche, je pense que ce projet est mal né, et qu'il faudrait ou l'abandonner, ou repartir sur une base de réelle transparence.

L'information/consultation de tous les acteurs du milieu (propriétaires des terrains visés, élus municipaux, et ensemble de la communauté) devrait être menée par un organisme neutre et impartial autant que possible, donc ni le promoteur, ni Hydro...ni les seuls opposants bien sûr! Ce travail d'information devrait être complété de la façon la plus exhaustive possible avant que propriétaires et élus municipaux ne signent quoi que ce soit, de façon à éviter la situation présente où des gens de bonne foi, mal informés se retrouvent en porte à faux avec une grande partie de leur communauté.

Il faudrait tenir compte de l'incertitude quant aux nuisances sur la santé, et donc augmenter la distance séparatrice pour réduire les risques (2 km?).

Il faudrait que le promoteur donne dès le début du chantier des garanties de financement d'un éventuel démantèlement, et qu'il avance lui-même les fonds nécessaires à la réfection des routes.

Il faudrait démontrer à la communauté concernée l'utilité locale du projet, en retombées financières équitables et surtout retombées en développement local et durable.

Il faudrait enfin et surtout démontrer à la communauté concernée l'utilité économique du projet, et cela semble exclu à court terme puisque le Québec est encore loin de mettre en œuvre une politique réellement « agressive » d'économie d'énergie . Tant que ce n'est pas fait, pourquoi notre communauté devrait-elle subir toutes ces nuisances? Pour rémunérer des capitaux albertains, pour servir d'alibi pseudo-écologique au gouvernement québécois et à Hydro?

